

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
06/11/2014

Dossier complet le

N° d'enregistrement
F01114P0144

1. Intitulé du projet

Restructuration et réaménagement du site sportif Le Gallo
à Boulogne-Billancourt (92)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SPL Seine Ouest Aménagement

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Loiseleur Raymond, Directeur Général

RCS / SIRET

51254612800012

Forme juridique

Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 38 Construction d'équipements culturels, sportifs ou de loisirs	Le site sportif Le Gallo (comprenant notamment un terrain de football, une piste d'athlétisme, un terrain de rugby et onze courts de tennis) est susceptible d'accueillir plus de 1000 personnes, mais moins de 5000 personnes.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet prévoit la restructuration des équipements sportifs existants sur le site Le Gallo à Boulogne-Billancourt, à la faveur de la libération d'une parcelle voisine (démolition usine LMT).

Le terrain de football principal est retourné dans une direction nord-sud qui convient mieux au niveau de jeu pratiqué.

L'espace ainsi libéré est mis à profit pour agrandir le second terrain extérieur, qui sera dédié au rugby, et pour installer une nouvelle halle de tennis comprenant 5 courts couverts.

Ces réaménagements s'accompagnent de vestiaires neufs pour chacune des activités, d'une nouvelle tribune pour le football, et de nouveaux club house pour le tennis, le football et le rugby.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est d'offrir aux scolaires et aux associations sportives utilisatrices du complexe Le Gallo : principalement l'Athlétic Club Boulogne-Billancourt (football, rugby, athlétisme, triathlon) et le Tennis Club Boulogne-Billancourt, des équipements sportifs rénovés, correspondant à leur niveau de jeu, réunis en un seul parc sportif desservi par une liaison douce traversante est-ouest (vélos, piétons), sur le site historique Le Gallo.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux, prévus pour une durée de 27 mois, seront réalisés en 4 phases :

Phase 1 : Démolition : Terrain football principal + piste athlétisme

Réalisation : Parking souterrain 230 places

Tribunes / Vestiaires / Club house foot

Bâtiment d'accueil

Terrain football en gazon synthétique perméable + piste athlétisme

Phase 2 : Démolition : Terrain football annexe

2 courts tennis extérieurs

Réalisation : Nouveau club house tennis + 1 terrain tennis couvert (halle)

Club house rugby

Phase 3 : Démolition : Club house tennis existant

Réalisation : 4 terrains tennis couverts (halle)

Terrain rugby en gazon synthétique perméable

Phase 4 : Réalisation : Rénovation des 6 terrains de tennis couvrables

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A terme le site Le Gallo comprendra donc :

- un pavillon d'accueil en R+1 et un parking souterrain sur 1 niveau descendu vers 4,5 m de profondeur sur 6700 m²
- Un terrain de football entouré d'une piste d'athlétisme (6 couloirs)
- Un bâtiment en R+2 de 1470 m² d'emprise au sol comprenant : vestiaires, tribunes, club house football et bureaux pour les associations
- Un terrain de rugby
- Un club house rugby en R+1 de 350 m² d'emprise au sol
- 6 courts de tennis extérieurs
- Une halle comprenant 5 courts de tennis indoor, de 3770 m² d'emprise au sol
- Un club house tennis en R+2 de 500 m² d'emprise au sol, dans le prolongement de la halle
- Une liaison douce (vélos, piétons) traversant l'ensemble du site

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de restructuration fait l'objet d'une demande de permis de construire.

Au vu du code de l'environnement et de ses décrets, le projet est soumis à :

- Déclaration pour la rubrique 2.1.5.0 "Rejet d'eaux pluviales dans le sous-sol": Surface impluvium supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (la surface du projet est de 4 ha)
- Déclaration pour la rubrique 3.2.2.0 "Installation dans lit majeur d'un cours d'eau" : Surface soustraite supérieur à 400 m² mais inférieure à 10000m² (la surface soustraite par le projet est de l'ordre de 6000 m²)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie totale site Le Gallo (Existant : 35 000 m ²) :	Réaménagé : 41 000m ²
SHON :	8800 m ²
Emprise au sol des constructions :	6200 m ²
Terrain football + piste athlétisme :	14400 m ²
Terrain rugby :	7800 m ²
Courts tennis extérieurs :	3900 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

26-30, rue de Sèvres et
37 à 43 bis, quai Le Gallo
à Boulogne-Billancourt

Coordonnées géographiques¹

Long. 2° 13' 40" E

Lat. 48° 50' 11" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Boulogne-Billancourt

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui



Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui



Non



4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui



Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site de l'opération, d'une superficie de l'ordre de 41 000 m², englobe deux parcelles :

- La parcelle A correspondant au site sportif actuel Le Gallo de 35 400 m² :
Terrain foot 1 : 7500 m² - foot 2 : 4900 m² - piste athlétisme : 8340 m² -
Courts tennis : 5150 m² - Tribune Vestiaires Club house tennis : 1095 m² (emprise au sol)
- La parcelle B de 5600 m² correspondant à l'ancienne usine LMT (démolie en début d'année 2014) de 4 600 m² d'emprise au sol, localisée au Nord-Est du site sportif actuel.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU
Approbation : 8 avril 2004
Zone UCb

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de Grand Paris Seine Ouest (GPSO), qui englobe la commune de Boulogne-Billancourt, a été approuvé le 11 octobre 2012, puis transmis au Préfet des Hauts-de-Seine.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de l'opération fait partie d'un ensemble bâti à caractère patrimonial identifié au titre de l'article L.123-1,7° du Code de l'Urbanisme. Les ouvrages qui doivent être réaménagés n'ont pas été identifiés comme bâtiments de référence ou à caractère patrimonial.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune de Boulogne-Billancourt, les risques connus sont identifiés sur le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Seine dans les Hauts-de-Seine approuvé par arrêté du 9 janvier 2004. Il n'y a pas de plan prescrit ou approuvé concernant les risques technologiques.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des investigations ont mis en évidence des sources de pollution dans les sols, les gaz du sol et la nappe. Une étude d'Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires a été réalisée en 2014 qui a conclu à la compatibilité de l'usage envisagé.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé dans la zone de répartition des eaux de la masse d'eau n°3218 de l'Albien Néocomien, dont les ressources sont mobilisables à partir de 600 m de profondeur.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé en limite du périmètre de protection rapprochée "étendu" de la prise d'eau de Suresnes.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cascade du Grand Jet à Saint-Cloud à 450m. Classé M.H.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet envisagé est excédentaire en matériaux du fait de la construction d'un parking souterrain sur 1 niveau descendu vers 4,5 m de profondeur sur 6 700 m ² . Les terres excavées seront évacuées et dirigées en fonction de leur qualité vers des installations de stockage de déchets inertes (ISDI) ou de déchets non dangereux (ISDND).
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé en zone rouge (parcelle A) et en zone bleue (parcelle B) du PPRI de la Seine. Les caractéristiques du projet ont été définies dans le respect du règlement du PPRI. Les incidences du projet de restructuration seront limitées car le projet présente un solde positif en matière de stockage de la crue.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Une étude d'Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires a été réalisée en 2014 et a conclu à la compatibilité de l'usage envisagé. Les risques, dont le niveau s'est avéré inférieur aux seuils recommandés, sont ceux liés à l'inhalation de composés volatils présents dans les sols et la nappe, et les risques de contact direct avec les terres polluées.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bruit engendré par l'utilisation des terrains de sports sera similaires à celui engendré par l'usage des installations sportives existantes.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) a identifié les berges de Seine (quai Gallo), situé en limite Ouest du projet, comme sources de nuisances sonores (65 à 70 dB).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Les terrains de sports seront équipés de mats d'éclairage. Les incidences de ces émissions lumineuses seront similaires à celles des installations sportives existantes.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet envisagé n'est concerné par la présente procédure qu'au titre de la rubrique 38 relative à la capacité d'accueil du site sportif comprise entre 1000 et 5000 personnes. En outre, il s'agit d'un projet de réaménagement d'un site sportif existant qui n'entraînera pas de modification significative des usages actuels, et donc de leurs impacts sur l'environnement et la santé humaine.

En ce qui concerne les impacts sur le milieu naturel, ceux-ci feront l'objet d'une analyse dans le cadre de l'instruction du dossier réglementaire établi au titre des rubriques 2.1.5.0 et 3.2.2.0 du Code de l'Environnement, dont notamment la compatibilité du projet vis-à-vis du règlement du PPRI de la Seine.

En ce qui concerne les risques liés à la pollution des sols et de la nappe, une étude d'Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires a été réalisée en 2014 et a conclu à la compatibilité de l'usage envisagé avec des risques dont le niveau s'est avéré inférieur aux seuils recommandés. Pour Les terres contaminées excavées en phase chantier, elles seront évacuées et dirigées en fonction de leur degré de pollution vers des installations de stockage de déchets inertes (ISDI) ou de déchets non dangereux (ISDND).

Au vu des éléments présentés ci-dessus, la réalisation d'une étude d'impact ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet

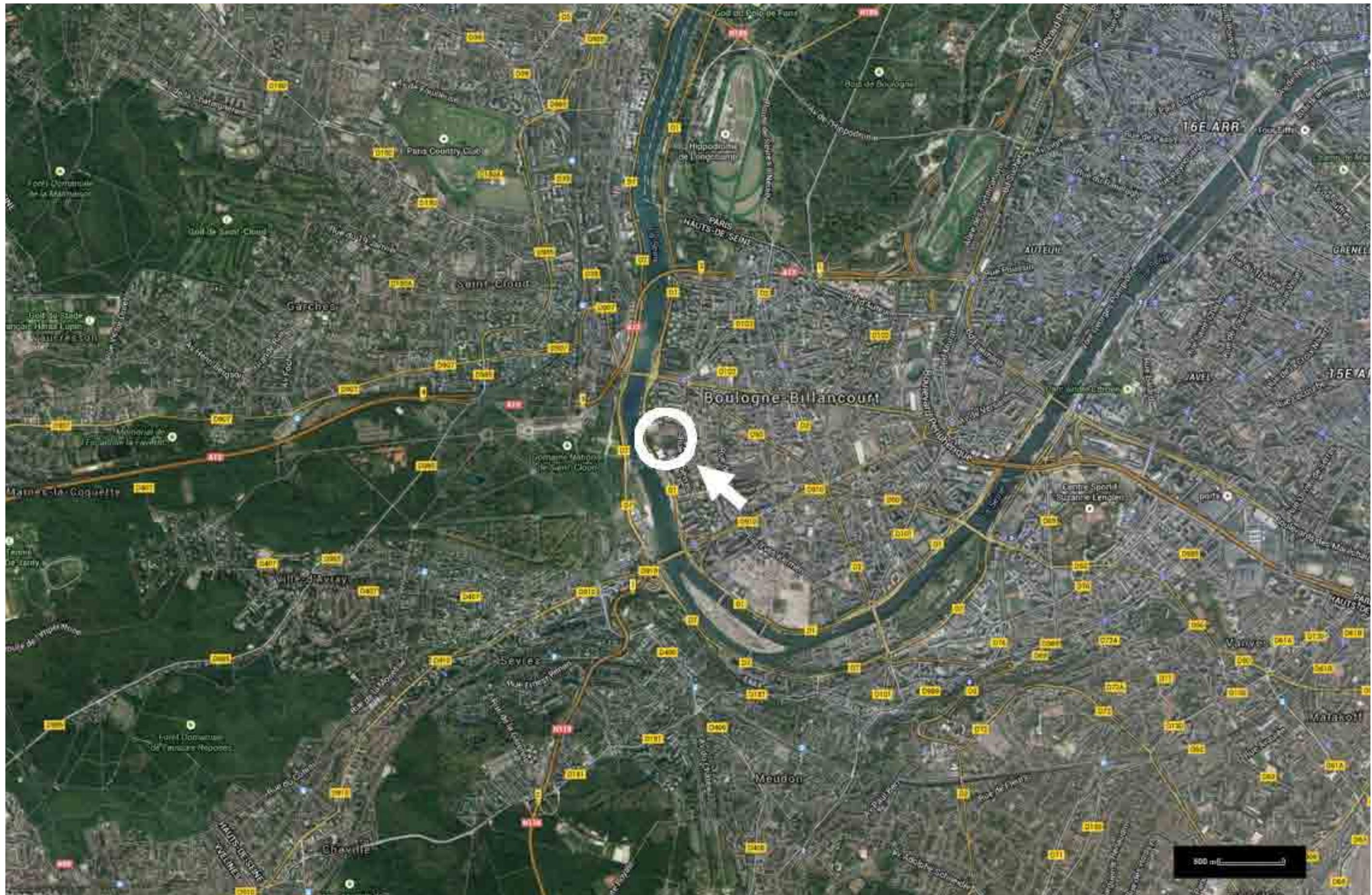
9. Engagement et signature

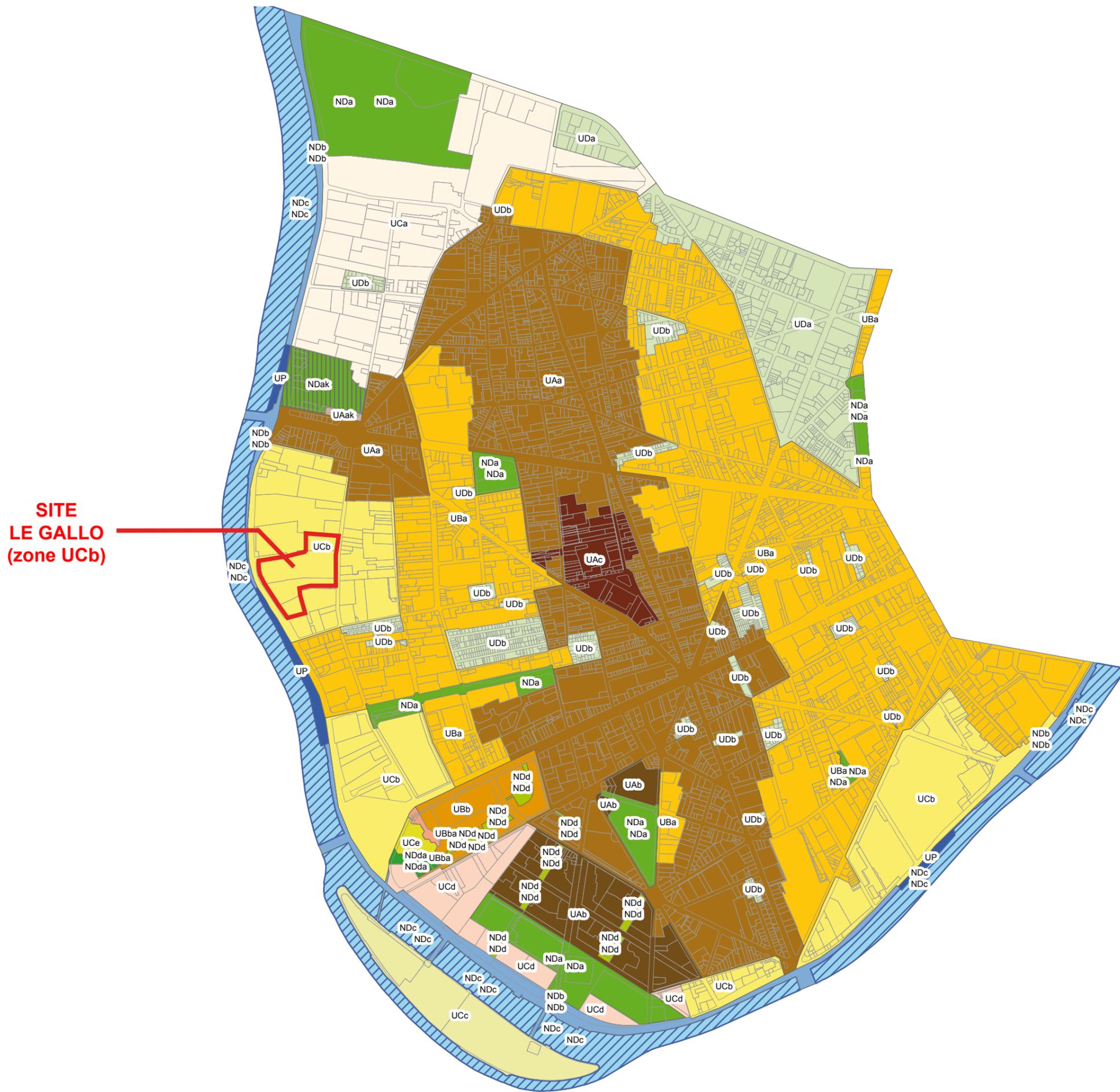
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Issy-les-Moulineaux le, mardi 4 novembre 2014

Signature

Seine Ouest Aménagement
 52, Promenade du Verger
 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
 SIRET 512 546 128 00012
 RCS Nanterre 2009 B 033 42





LEGENDE

Parcelles (DGFIP 2013)

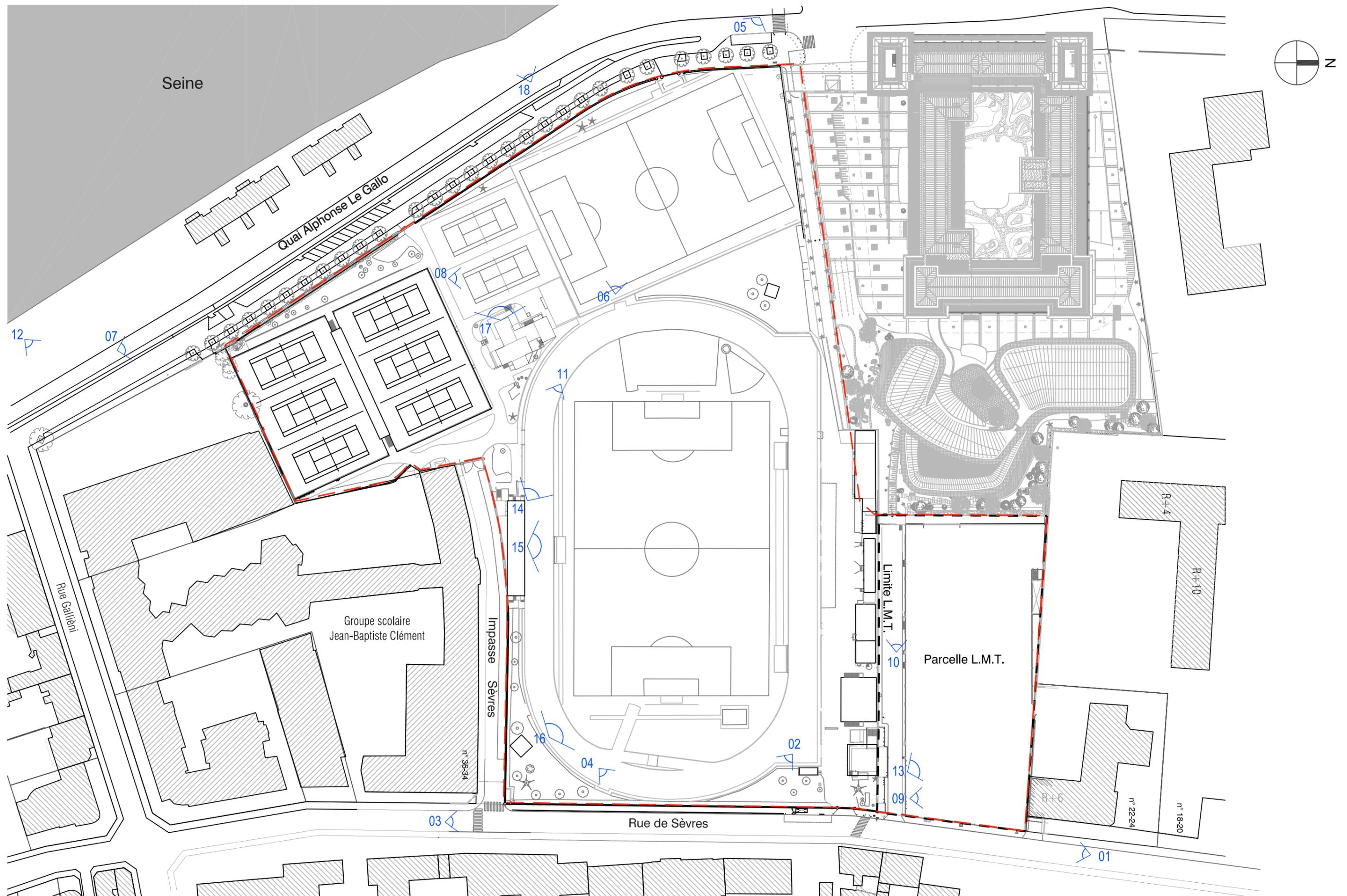


ZONES ET SECTEURS

- NDa
- NDak
- NDb
- NDc
- NDd
- NDda
- UAa
- UAak
- UAb
- UAc
- UBa
- UBb
- UBba
- UCa
- UCb
- UCc
- UCd
- UCe
- UDa
- UDb
- UP

PLAN LOCAL D'URBANISME
 REVISION SIMPLIFIEE POUR LE PROJET DE L'ILE SEGUIN
DOCUMENTS GRAPHIQUES
 PIECE N° 4.2
 PLAN DE ZONAGE

DELIBERATION D'APPROBATION/RECEPTION EN CONTROLE DE LEGALITE
 approuvé le: 18 avril 2004 (18 avril 2004)
 modification n°1: 7 juillet 2005 (12 juillet 2005)
 modification n°2: 16 novembre 2006 (24 novembre 2006)
 révision simplifiée n°1: 12 juillet 2007 (20 septembre 2007)
 modification n°3: 9 juillet 2009 (15 juillet 2009)
 révision simplifiée n°2: 9 juillet 2009 (15 juillet 2009)
 modification n°4: 22 mars 2012 (28 mars 2012)
 mise en compatibilité du PLU avec Déclaration de Projet pour le projet du site « Albert Kahn, Musée et Jardin » - 7 mai 2014





VUE 1



VUE 2



VUE 3



VUE 4



VUE 5



VUE 6



VUE 7



VUE 8



VUE 9



VUE 10



VUE 11



VUE 12



VUE 13



VUE 14



VUE 15



VUE 16



VUE 17



VUE 18



vue du club house de foot et des tribunes depuis la rue de Sèvres

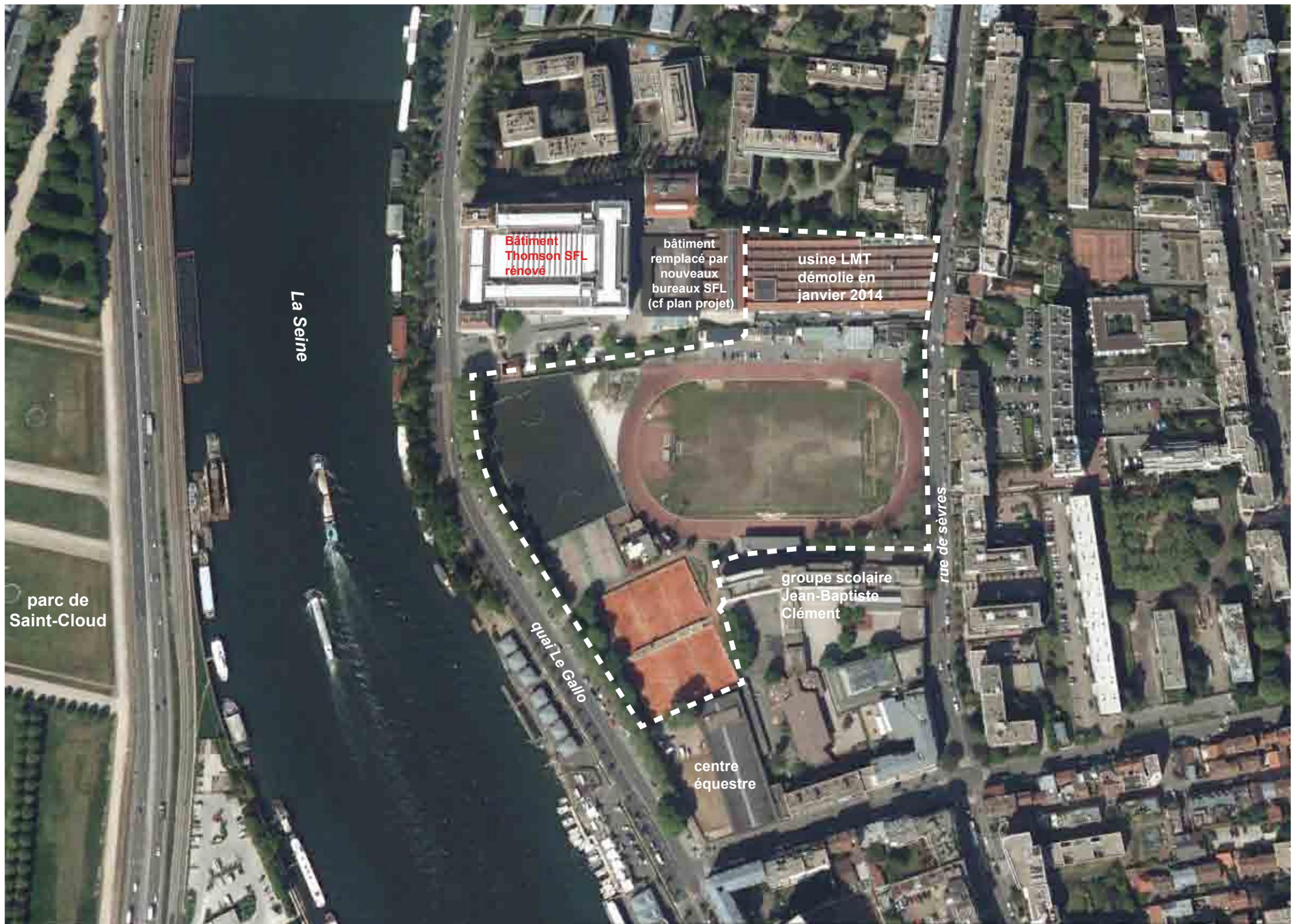


vue du club house de tennis depuis le quai Le Gallo



vue du club house de rugby depuis le quai Le Gallo





**Bâtiment Thomson SFL
désormais rénové**

**Emplacement des
nouveaux bureaux SFL
désormais construits**

**Usine LMT
démolie en janvier 2014**



rue de Sèvres

La Seine

quai Le Gallo

centre équestre

**groupe scolaire
Jean-Baptiste Clément**